

Privilège

opposé à la Confédération au Canada. C'est tout à fait exact, monsieur le Président, et c'est là un fait reconnu.

En outre, on sait également qu'il a signé ou accepté de prêter son serment d'allégeance à la reine. Selon moi, tous les députés, lorsqu'ils sont dûment élus et prêtent les serments voulus, ont le droit d'exprimer leur point de vue, même si on ne le partage absolument pas.

Cela ne devrait en aucune façon amener quoi que ce soit à conclure que les membres de notre parti ou d'autres partis souscrivent à certaines des déclarations et positions de ce député en particulier.

Je voudrais, monsieur le Président, vous faire part de faits pour vous aider à rendre votre décision, car il s'agit vraiment d'un problème au sujet de certaines allégations. Des députés ont renoncé à leur serment d'allégeance à la reine dans le cadre d'une cérémonie publique. On en a donc parlé dans la presse.

Des voix: Oh, oh!

M. Dingwall: Un instant, monsieur le Président. Le député m'interrompt. Permettez-moi de signaler à la Chambre certains faits.

Voici ce qu'on disait, le 20 septembre 1990, dans le *Citizen* d'Ottawa: «Le député du Bloc québécois se lave les mains de son serment d'allégeance». C'était là la manchette. Elle était peut-être trompeuse ou pas. C'est là la citation que l'auteur de l'article en question utilise et dont je voudrais vous faire part.

Élu récemment aux Communes à l'occasion d'une élection partielle à Montréal, Gilles Duceppe a déclaré mercredi qu'il jurait de servir les Québécois pour compenser le serment d'allégeance qu'il a dû prêter à la reine afin de pouvoir prendre son siège à la Chambre.

«C'était un geste symbolique», a dit Duceppe quand nous l'avons rejoint à son bureau de circonscription à Montréal.

Une voix: Où voulez-vous en venir?

M. Dingwall: Le député n'aime pas entendre ces choses, seulement quand il peut déformer les arguments à son avantage. J'essaie d'exposer certains faits au Président. C'est ça le problème, que l'argument porte sur une contestation de faits.

Si le député n'a jamais prononcé ces paroles, j'estime qu'il a l'obligation de dire aux députés, au Président et

aux Canadiens qu'il ne s'est pas délié de son serment d'allégeance à la reine.

Le 24 septembre, le *Ottawa Citizen* a titré: «Des partisans séparatistes applaudissent aux protestations d'un député à Hull contre le serment d'allégeance.» Vous voyez donc, monsieur le Président, pourquoi certains députés s'interrogent sur les faits.

Je vous donne ces renseignements, monsieur le Président, pour vous aider à rendre votre décision. Je vous rappelle certains commentaires du *Beauchesne*, soit le commentaire n° 24, où est énoncée la définition de la question de privilège, le commentaire n° 26, qui fait des distinctions entre la question de privilège et le rappel au Règlement, et, bien sûr, le commentaire n° 31, qui dit:

Les différences qui s'élevaient entre deux députés sur des allégations de fait ne remplissent pas les conditions qui en feraient des atteintes aux privilèges parlementaires.

Monsieur le Président, je vous donne ces renseignements, suivant vos directives, pour vous aider à rendre votre décision, mais cette question a pour origine certaines déclarations faites intentionnellement ou non par des députés.

[Français]

M. le Président: Je pense que, dans les circonstances, il semble y avoir une différence d'opinions dans les faits. Je crois qu'il serait approprié de donner la parole à l'honorable député de Laurier—Sainte-Marie pour une très brève réponse.

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie): Monsieur le Président, les députés du parti libéral, au lieu de se fier aux journaux, devraient demander à leurs attachés politiques qui sont venus à la cérémonie à Hull faire du grabuge pour voir si effectivement j'ai fait des déclarations diffamatoires contre la reine ou contre le Parlement. Tout au contraire, monsieur le Président, on a précisé que c'est dans le plus grand respect des institutions parlementaires canadiennes que nous siégeons ici, tout en précisant que nous faisons une déclaration solennelle au peuple québécois précisant nos intentions, à savoir que la souveraineté du Québec arrive au plus tôt que possible. C'est cela que nous avons fait, monsieur le Président. Et si le parti libéral est en désaccord, et je le sais, il comprend mal ce qui se passe au Québec, j'ai l'impression que maintenant ils ne veulent même plus l'entendre. Donc ce n'est pas notre problème, monsieur le Président. S'ils se fient aux journaux, ils vont devoir rectifier beaucoup de choses dites sur Jean Chrétien dans les derniers jours. Donc, considérons ce qui a été dit, considérons ce que j'ai dit ici, et qu'ils consultent les attachés politiques payés avec les deniers. . .